

PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2017

COMPTE-RENDU SUCCINCT AFFICHE LE 03/07/2017  
ET PUBLIE SUR LE SITE INTERNET

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

L'an deux mille dix sept, le trente juin à 08:00.

Le conseil municipal, étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire

**Présents :**

M. FERRARI, M. TOSCANO, Mme GRAND, M. NINFOSI, Mme GRILLET, Mme RODRIGUEZ, M. YAHIAOUI, M. DUSSART, Mme CHEMERY, M. ALPHONSE, M. DE MURCIA, Mme BERNARD, Mme ROY, Mme BONNET, M. DA CRUZ , Mme GOMES-VIEGAS, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, M. MERAT, M. DURAND, Mme TORRES, M. BUCCI, M. CHEMINGUI, Mme GLE, Mme PANAGOPOULOS , M GRAND

**Excusé(es) ayant donné pouvoir :**

Mme PERRIER à M. DE MURCIA, M. BOUKERSI à Mme RODRIGUEZ, Mme STAËS à Mme TORRES

**Absent(es) ou excusé(es) :**

M. HISSETTE, M. BROCARD, Mme GAGGIO, M. GAGGIO

**Secrétaire de séance :** M. DURAND est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

**Administration :**

- Le Directeur Général des Services
- Le Service Questure - Secrétariat de l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE

---

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

Monsieur le Maire fait ensuite procéder à l'appel par la Questure. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, M. DURAND est désigné à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du rajout d'une délibération concernant un vœu du Conseil Municipal pour le soutien aux salarié-es de l'entreprise Isochem.**

**ORDRE DU JOUR**  
**Délibération**

<b>RAPPORTEUR</b>			<b>Vote de la délibération</b>
M. FERRARI	1	Désignation des suppléants des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs	<b>A la majorité 23 voix pour 8 mandats de suppléants 5 voix pour la liste Front de Gauche Communistes et Citoyens pour 1 mandat de suppléant.</b>
M. FERRARI	2	Vœu du Conseil Municipal pour le soutien aux salarié-es de l'entreprise Isochem -	<b>A l'unanimité 29 voix pour</b>

**ORDRE DU JOUR**  
**Délibération**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ (QUESTURE)**

Rapporteur : M. FERRARI – Maire

**DELIBERATION N° 1 : DÉSIGNATION DES SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Après avoir mis en place, le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le Maire, Christophe FERRARI, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- Madame CHEMERY Delphine et Monsieur ALPHONSE Maurice les plus âgés
- Monsieur DUSSART Julien et Monsieur GRAND Maxime

Dans les Communes de plus de 9000 habitants, tous les conseillers municipaux en fonction à la date du 24 septembre 2017, sont délégués de droit. Il n'y a donc pas lieu d'élire des délégués et des délégués supplémentaires. Par contre, il est nécessaire d'élire des suppléants.

Le nombre de suppléants à élire est de 9 conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral N°38-2017-06-156012 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de la désignation des sénateurs.

Le Conseil Municipal

- **Prend acte** de l'élection des suppléants en vue de l'élection des sénateurs, scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.  
Une liste de candidat respectant les règles de parité a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

**Sont candidats**

**2 Listes sont présentées par :**

- liste Pont-de-Claix – Groupe « Une Ville à Vivre »
- liste Groupe « Front de Gauche Communistes et Citoyens »

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017, selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

- Pour la liste « Pont de Claix – Une Ville à Vivre »

**23 suffrages obtenus soit 8 mandats de suppléants**

- Pour la liste « Groupe Front de Gauche Communistes et Citoyens »

**5 suffrages obtenus soit 1 mandat de suppléant**

Par conséquent sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017 :

- Monsieur CHERMERY Hubert - liste « Pont de Claix – Une Ville à Vivre »
- Madame BOUSBOA Nathalie - liste « Pont de Claix – Une Ville à Vivre »
- Monsieur SOLER Alain - liste « Pont de Claix – Une Ville à Vivre »
- Madame MAZZILI Annick - liste « Pont de Claix – Une Ville à Vivre »
- Monsieur BODON Bernard - liste « Pont de Claix – Une Ville à Vivre »
- Madame VIREMOT Isabelle - liste « Pont de Claix – Une Ville à Vivre »
- Monsieur LANGLOIS Michel - liste « Pont de Claix – Une Ville à Vivre »
- Madame GUIGUET Noëlle - liste « Pont de Claix – Une Ville à Vivre »
- Monsieur GIONO Jérémie - liste « Groupe Front de Gauche Communistes et Citoyens »

**Observations :**

**CORRECTIF**

Après contrôle du Procès Verbal des Elections Sénatoriales, la Préfecture a signalé une erreur sur l'attribution des postes annoncés. Les résultats sont modifiés comme suit :

- Pour la liste « Pont de Claix – Une Ville à Vivre »

**23 suffrages obtenus soit 8 mandats de suppléant (au lieu de 7)**

- Pour la liste « Groupe Front de Gauche Communistes et Citoyens »

**5 suffrages obtenus soit 1 mandat de suppléant (au lieu de 2)**

(Ci-dessus la liste définitive des suppléants après correctif).

**A noter que la séance filmée sur le site Internet de la Ville est erronée concernant l'annonce du résultat.**

**MOTION - VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : M. FERRARI – Maire

**DELIBERATION N° 2 : VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE SOUTIEN AUX SALARIÉ-ES DE L'ENTREPRISE ISOICHEM -**

Le 19 janvier 2016, l'entreprise Isochem, implantée sur la plateforme chimique de Pont de Claix, a annoncé l'arrêt de toutes ses activités sur le site et le licenciement des 28 salarié-es.

L'entreprise Isochem dispose de compétences dans les domaines de la chimie du phosgène (intégrée à Vencorex) et du PCL3 (phosphorus trichloride) qui sont rares dans l'industrie. Elle raffine également pour le compte de Vencorex du TDI (diisocyanate de toluène), témoignage de son intégration dans l'ensemble de la plateforme chimique, et connaît une situation globale confortable.

En 2014, l'entreprise Isochem a déjà connu un plan de départs volontaires suivi d'un plan social. Une trentaine de personnes avaient alors dû quitter l'entreprise.

Le groupe qui comprend 285 salariés, dont 15 à Pont de Claix se déclare en cessation de paiement auprès du tribunal de commerce d'Evry.

Isochem étant une activité complètement intégrée dans l'activité de la plateforme chimique de Pont de Claix, les salariés concernés se disent victimes de l'absence de volonté des industriels de développer l'activité qui pourtant jouissait d'un bon potentiel et proposent leur reprise par le principal opérateur de la plateforme, Vencorex conformément aux engagements pris en Préfecture lors de la mise en place du PSE.

Considérant l'importance de la filière chimie sur le sud de notre territoire comme le fort soutien public dont elle a bénéficié, notamment depuis 2013,

Le Conseil municipal :

- SOUHAITE par ce vœu apporter tout son soutien aux salarié-es de l'entreprise Isochem ;

- DEMANDE à ce que le Préfet de l'Isère puisse comme il l'a déjà fait précédemment assurer une médiation avec tous les acteurs impliqués, afin de travailler, d'une part, aux possibilités de reclassement du personnel et, d'autre part, à l'élaboration d'un dialogue constructif entre les entreprises Vencorex et Isochem, aux côtés des acteurs locaux de la chimie concernés ;

- DEMANDE aujourd'hui, tant que le Groupe Isochem existe, que les ateliers et les salarié-es d'Isochem Pont de Claix intègrent Vencorex ou l'un des acteurs de la filière chimique de la Plateforme.

Il est donc nécessaire de tout mettre en œuvre pour que le maintien de l'emploi se fasse dans des conditions optimum en concertation étroite avec les représentants du personnels et les organisations syndicales.

#### **Observations des Groupes Politiques :**

**Madame TORRES** Présidente du Groupe Front de Gauche : Communiste et Citoyens signale qu'il faut vraiment faire le maximum pour que les ouvriers soient repris par Vencorex car actuellement Vencorex embauche des intérimaires pour faire le travail des salarié-es d'Isochem. C'est un travail que les salarié-es d'Isochem sont le mieux disposé-es à faire puisqu'ils connaissent le métier depuis des années.

**Monsieur le Maire** précise que l'activité de la d'Isochem est une activité de sous traitance de Vencorex. Il s'agit du raffinage TDI, il y a une logique de reprise. Nous sommes vraiment sur de la chimie et il n'y a pas d'argument qui puisse considérer que les salarié-es ne puissent pas être tout simplement adaptés aux emplois de Vencorex et des autres Sociétés qui se trouvent sur la plateforme.

**Monsieur DA CRUZ, Conseiller Municipal Délégué,** exprime la double injustice dont son victime les salarié-es d'Isochem. La première c'est que l'activité tend à disparaître et c'est très regrettable pour tous et surtout pour les salarié-es. L'année dernière un plan social avait été négocié , qui avait en partie « sauvé un peu les meubles », les salarié-es étaient restés pour sauver l'activité et aujourd'hui, Isochem annonce la fermeture et les salarié-es ne bénéficient de plus rien. Cela représente vraiment « une double injustice sociale » pour ces salarié-es. Cette activité est pourtant très qualitative au niveau industriel. C'est regrettable de fermer cet atelier qui représente un fort potentiel pour la plateforme.

**Monsieur DA CRUZ** rajoute que les salarié-es restent toujours mobilisé-es, la Municipalité est mobilisé-e également à leur côté et fera le nécessaire pour qu'ils soient replacé-es sur le Site de Vencorex.

**Monsieur le Maire** propose que ce vœu fasse l'objet d'un « COMMUNIQUE DE PRESSE » de façon à ce que l'information soit relayée dans les médias, dans les meilleurs délais, à l'unanimité du Conseil Municipal de la Ville PONT DE CLAIX

Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour

**Le Prochain Conseil Municipal est fixé au Jeudi 12 Octobre 2017**

**FIN DE L'ORDRE DU JOUR à 8 h 23**

